conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 20 août 2018 Date d'édition: 21 août 2018

Version: 4 Page 1/9



SIHA Activated Carbon FA / Activated Carbon UF / Activated Carbon PF-UF

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

SIHA Activated Carbon FA / Activated Carbon UF / Activated Carbon PF-UF

Numéro d'enregistrement REACH:

01-2119488716-22

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Produit de traitement du vin

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur): Eaton Technologies GmbH

Langenlonsheim Branch An den Nahewiesen 24 55450 Langenlonsheim

Germany

Téléphone: +49 6704 204-0 (Diese Nummer ist nur zu Bürozeiten besetzt.)

Télécopie: +49 6704 204-121 **E-mail:** SDB@Eaton.com

Site web: www.eaton.com/filtration

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques		Procédure de clas sification
matières et mélanges auto- échauffants (Self-heat. 2)	H252: Matière auto-échauffante en grandes quantités; peut s'enflammer.	

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

consignes en cas de risques physiques		
H252	Matière auto-échauffante en grandes quantités; peut s'enflammer.	

Conseils de prudence Prévention		
P235 + P410	Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.	
	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.	

Conseils de prudence Stockage		
P407	Maintenir un intervalle d'air entre les piles ou les palettes.	
P413 Stocker les quantités en vrac de plus de 50.000 kg/110.200 lb à une température ne dépassant pas 50 °C/122 °F.		
P420	Stocker séparément.	

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 20 août 2018 Date d'édition: 21 août 2018

Version: 4 Page 2/9



SIHA Activated Carbon FA / Activated Carbon UF / Activated Carbon PF-UF

2.3. Autres dangers

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles:

L'inhalation de poussière peut causer une irritation des voies respiratoires.

Ne pas entrer dans des conteneurs fermés avec du charbon actif mouillé. Le charbon actif mouillé extrait l'oxygène de l'air ambiant. Assurer une ventilation suffisante. Respecter les règlements de prévoyance contres les accidents.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1. Substances

Description:

Charbon actif activé par de l'acide phosphorique (n° CAS : 7440-44-0).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau:

Opérer ensuite un nettoyage ultérieur avec: Eau et savon

De manière générale, le produit ne provoque pas d'irritation cutanée.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES VÊTEMENTS: Changer les vêtements souillés ou mouillés.

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion:

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

Consulter aussitôt un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Eau en aérosol, Mousse, Poudre d'extinction, Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit,

* | 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La matière rougeoie lors de la formation de monoxyde de carbone et de dioxyde de carbone. Les substances adsorbées brûlent ou se libèrent.

Produits de combustion dangereux:

Dioxyde de carbone (CO2)

Monoxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

Vêtement de protection: En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

5.4. Indications diverses

Aucune donnée disponible

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 20 août 2018 Date d'édition: 21 août 2018

Version: 4 Page 3/9



SIHA Activated Carbon FA / Activated Carbon UF / Activated Carbon PF-UF

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Éviter la formation de poussière. Assurer une aération suffisante. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Ne pas respirer les poussières.

6.1.2. Pour les secouristes

Aucune donnée disponible

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage:

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Éviter la formation de poussière.

* 6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7 Evacuation: voir rubrique 13

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.5. Indications diverses

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Manipuler avec soin, éviter les dégagements de poussière. Eviter tout contact inutile avec la peau et les yeux. Porter des gants de protection, des lunettes de protection, des vêtements de protection. Assurer une aération suffisante.

Mesures de protection incendie:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Les poussières peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Tenir/stocker à l'écart des matières combustibles.

* 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités matériaux d'emballage:

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité

Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker ensemble avec: Substance, combustible. Comburant, Acide fort.

Eloigner toute source d'ignition.

Conserver à l'écart de la chaleur.

Classe de stockage: 4.2 - Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes

Autres indications relatives aux conditions de stockage:

Stocker les quantités en vrac de plus de ... kg/... lb à une température ne dépassant pas ... °C/... °F.

50.000 kg

50 °C

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 20 août 2018 Date d'édition: 21 août 2018

Version: 4 Page 4/9



SIHA Activated Carbon FA / Activated Carbon UF / Activated Carbon PF-UF

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeu r limite (pays d'origine)	Nom de la substance	 valeur limite au poste de travail à long terme valeur limite au poste de travail à court terme Valeur momentanée Procédé de surveillance ou d'observation. Remarque
TRGS 900 (DE)	carbon n°CAS: 7440-44-0	 1,25 mg/m³ 2,5 mg/m³ Staubgrenzwert alveolengängige Fraktion
TRGS 900 (DE)	carbon n°CAS: 7440-44-0	 10 mg/m³ 20 mg/m³ Staubgrenzwert einatembare Fraktion
DFG (DE)	carbon n°CAS: 7440-44-0	 ① 0,3 mg/m³ ② 2,4 mg/m³ ⑤ Staubgrenzwert alveolengängige Fraktion
DFG (DE)	carbon n°CAS: 7440-44-0	① 4 mg/m³ ⑤ Staubgrenzwert einatembare Fraktion

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	-	DNEL type Voie d'exposition
carbon n°CAS: 7440-44-0	1,8 mg/m³	DNEL salarié DNEL long terme par inhalation (systémiqu e)
carbon n°CAS: 7440-44-0	0,9 mg/m³	① DNEL Consommateur ② DNEL long terme par inhalation (systémiqu e)

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:

Lunettes de protection hermétiques.

Mesures de protection supplémentaires pour les yeux: Une douche oculaire est installée et son emplacement indiqué bien en vue

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 20 août 2018 Date d'édition: 21 août 2018

Version: 4 Page 5/9



SIHA Activated Carbon FA / Activated Carbon UF / Activated Carbon PF-UF

Protection de la peau:

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection des mains: Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/substance/ préparation.

En raison de l'absence de tests, aucune recommandation ne peut être faite sur le matériau des gants pour le produit/substance/préparation.

Choix des gants en tenant compte des temps de perforation, des taux de perméation et de la dégradation.

Matériau approprié: Le choix de gants adéquats ne dépend pas seulement du matériau mais également d'autres caractéristiques de qualité et est variable d'un fabricant à l'autre.

Temps de pénétration (durée maximale de port): Interroger le fabricant pour connaître le temps exact de perforation et le respecter.

Protection respiratoire:

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: en fortes concentrations

Appareil de protection respiratoire approprié: Dispositif de filtration (NF EN 147) P 2

Autres mesures de protection:

Protection corporelle: Utiliser un équipement de protection individuel

Mesures générales de protection et d'hygiène: Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

8.3. Indications diverses

L'inhalation de poussière peut causer une irritation des voies respiratoires.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: Poudre **Couleur:** noir

Odeur: aucune/aucun
Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
рН	2 - 8			
Point de fusion	non déterminé			
Point de congélation	non déterminé			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé			
Température de décomposition (°C):	non déterminé			
Point éclair	non déterminé			
Taux d'évaporation	non déterminé			
Température d'ignition en °C	> 250 °C			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non déterminé			
Pression de la vapeur	non déterminé			
Densité de la vapeur	non déterminé			
Densité relative	non déterminé			
Densité apparente	250 - 600 kg/m ³			
Solubilité dans l'eau	non déterminé			
Coefficient de partage: n-octanol/ eau	non déterminé			
Viscosité, dynamique	non déterminé			
Viscosité, cinématique	non déterminé			

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 20 août 2018 Date d'édition: 21 août 2018

Version: 4 Page 6/9



SIHA Activated Carbon FA / Activated Carbon UF / Activated Carbon PF-UF

9.2. Autres informations

Entzündlichkeit (Feststoff/Gas): Inflammable

Explosionsgefahr: Dans les conditions normales, le produit ne présente pas de danger d'explosion. Dans des conditions défavorables, la formation de mélanges explosibles air-poussière n'est pas à exclure.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

* 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le produit tel qu'il est livré n'est pas explosif, mais l'enrichissement de fines poussières expose à un risque de coup de poussière.

* 10.4. Conditions à éviter

Chaleur, sources d'ignition, contact avec des oxydants puissants et substances combustibles.

10.5. Matières incompatibles

Dans les conditions normales, le produit ne présente pas de danger d'explosion. Dans des conditions défavorables, la formation de mélanges explosibles air-poussière n'est pas à exclure.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
7440-44-0	carbon	DL50 par voie orale: >2 000 mg/kg (Ratte) OE CD 423
		CL50 par inhalation: >8,5 ppmV 1 h (Ratte) OE CD 403

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

L'inhalation de poussière peut causer une irritation des voies respiratoires.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 20 août 2018 Date d'édition: 21 août 2018

Version: 4 Page 7/9



SIHA Activated Carbon FA / Activated Carbon UF / Activated Carbon PF-UF

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique:

Selon les connaissances actuelles, des nuisances écologiques ne sont pas à craindre.

12.2. Persistance et dégradabilité

Informations complémentaires:

Autres indications écologiques: Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Accumulation / Évaluation:

Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

L'élimination doit être effectuée conformément aux directives en vigueur. Chaque producteur de déchets doit attribuer des codes de déchet CED en fonction de la branche et du processus et doit choisir le moyen d'élimination correspondant.

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

13.2. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par vo rrestre (ADR/RID		time
14.1. N° UN		
UN 1362	UN 1362	
14.2. Nom d'e	xpédition des Natio	ns unie
CHARBON ACTIF	CARBON, ACTIVATED	
14.3. Classe(s)) de danger pour le	transpoi
4.2	4.2	
14.4. Groupe o	 d'emballage	
III	III	
14.5. Dangers	pour l'environneme	ent
Non	Non	

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 20 août 2018 Date d'édition: 21 août 2018

Version: 4 Page 8/9



SIHA Activated Carbon FA / Activated Carbon UF / Activated Carbon PF-UF

Transport par voie te rrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)
14.6. Précautions p	articulières à prendre
Dispositions particul ières:	Dispositions particuli ères:
Quantité limitée (LQ):	Quantité limitée (LQ):
Danger n° (code Kem ler): 40	Numéro EmS: F-A , S-J Remarque: N'est
Code de classificatio	pas soumis à la classe 4.2. (conformément à
Remarque: N'est pas soumis à la classe 4.2. (conformément à 2.2.42.1.5 ADR) lors du transport du produit da ns des sacs ou des bigbags/IBC <3m ³ .	2.2.42.1.5 ADR) lors du transport du produit da ns des sacs ou des big- bags/IBC <3m ³.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Aucune donnée disponible

15.1.2. Directives nationales

[DE] Directives nationales

Classe risque aquatique (WGK)

WGK:

nwg - nicht wassergefährdend

* 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

15.3. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

1.1.	Identificateur de produit
4.1.	Description des premiers secours
5.1.	Moyen d'extinction
5.2.	Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
6.4.	Référence à d'autres sections
7.1.	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
7.2.	Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
8.2.	Contrôle de l'exposition
10.3.	Possibilité de réactions dangereuses
10.4.	Conditions à éviter
11.1.	Informations sur les effets toxicologiques
14.1.	Numéro ONU

fr / DE

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 20 août 2018 Date d'édition: 21 août 2018

Version: 4 Page 9/9



SIHA Activated Carbon FA / Activated Carbon UF / Activated Carbon PF-UF

1	4.3.	Classe(s) de danger pour le transport
1	5.2.	Évaluation de la sécurité chimique

16.2. Abréviations et acronymes

Aucune donnée disponible

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques		Procédure de clas sification
matières et mélanges auto- échauffants (Self-heat. 2)	H252: Matière auto-échauffante en grandes quantités; peut s'enflammer.	

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Aucune donnée disponible

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

^{*} Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente